

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 AVRIL 2023 A 20 HEURES.

Président de séance : M. Le Maire, Louis TOTY.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL.

Ouverture de la séance part le Président

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 17 mars 2023.

### Ordre du jour :

Présentation et vote du Budget Primitif Commune : M. Le Maire présente à l'assemblée une synthèse du budget primitif de la commune.

*Le ratio (rapport dette/capacité d'autofinancement) est de 5,5 années contre 5,25 en 2022. Ce rapport (meilleur que la moyenne départementale) est légèrement augmenté mais notre endettement reste maîtrisé. Il est toutefois élevé (1400,00 € par habitant).*

### I-SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### 1-DEPENSES :

- Charges à caractère général : 337 910,98 €
- Autres charges de gestion : 42 460,00 €.
- Charges de personnel : 229 860,00 €.
- Les atténuations de produits : 18 200, 00 €.
- Charges financières : 5000,00 €
- Charges spécifiques : 150,00 €
  
- Virement à la section d'investissement : 124 709,00 €
- Opération d'ordre : 6978,00 €

#### 2-RECETTES :

- Dotations annuelles : 254 559,00 €
- Fiscalité locale : 348 835,00 €
- Produits, services, domaines, ventes diverses (vente de bois, charges locatives, recettes camping...) : 87 700,00 €
- Atténuations de charges : 4000,00 €
- Autres produits de gestion (loyers) : 37 000,00 €
- Impôts et taxes : 4654,00 €
- Résultat reporté : 24779,98
- Opérations d'ordre : 3740,00 €

**La section de fonctionnement s'équilibre à 765 267,98 €**

### II-SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### 1-DEPENSES :

Pour 2023, plusieurs opérations sont prévues :

- Travaux anciennes écoles : 114 449,00 €

- Travaux de rénovation appartements de l'Agence Postale : 48 900,00 €,
- Travaux d'éclairage public (changement des lampes à mercure pour des leds) : 5000,00 €,
- Achat matériel de bureau : 2500,00 €,
- Aménagement du bourg (terrain stabilisé aux abords du camping) : 5000,00 €,
- Signalétique (achat de panneaux) : 1000,00 €,
- Assainissement (rue des acacias) : 15 500,00 €,
- Bâtiments (local de chasse) : 1000,00 €
- Emprunts et dettes assimilés (remboursement de capital) : 83 567,99 €
- Déficit reporté : 268 725,66 €
- Reste à réaliser (année N-1) : 133 561,42 €
- Opération d'ordre : 3740,00 €

## **2-RECETTES :**

- Subventions d'investissement : 175 163,40 €
- Emprunts : 70 000,00 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 269 315,67 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 36 778,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 124 709,00 €
- Opérations d'ordre : 6978,00 €

**La section d'investissement s'équilibre à 682 944,07 €**

Le budget primitif de la commune a été adopté à l'unanimité.

### **Vote du Budget Primitif lotissement :**

Aucune écriture comptable n'a été enregistrée pour le lotissement les Tilleuls au cours de l'année 2022.  
Le budget primitif lotissement a été adopté à l'unanimité.

### **Vote des taux de la fiscalité locale :**

#### Taux proposés :

- Foncier non-bâti : 123,45 %
- Foncier bâti : 42,44 %

Les taux de la fiscalité locale identiques à l'année précédente ont été adoptés à l'unanimité.

**Subventions aux associations de la commune :** Les subventions proposées pour chaque association de la commune représentant un total de 7610,00 € ont été votées à l'unanimité.

### **Délibération relative à l'organisation du temps de travail :**

Une délibération concernant l'organisation du temps de travail : durée annuelle légale de travail pour chaque agent, a été adoptée à l'unanimité.